

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2836

12 novembre 2013

### SOMMAIRE

<b>EMCap Partners Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>136125</b>	<b>SGI Ingénierie S.A. Luxembourg .....</b>	<b>136111</b>
<b>European CleanTech I Holding S.à r.l. ..</b>	<b>136125</b>	<b>SHCO 14 S.à r.l. ....</b>	<b>136109</b>
<b>Mangrove III Investments S.à r.l. ....</b>	<b>136107</b>	<b>Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>136109</b>
<b>Mat &amp; Kam GmbH .....</b>	<b>136107</b>	<b>Simmo S.A. ....</b>	<b>136112</b>
<b>Medinvest S.A. ....</b>	<b>136107</b>	<b>Sixty S.A. ....</b>	<b>136112</b>
<b>Mossi &amp; Ghisolfi International S.à r.l. ....</b>	<b>136093</b>	<b>SL Fund Management S. à r.l. ....</b>	<b>136112</b>
<b>Palladium International S.A. ....</b>	<b>136107</b>	<b>Société Financière KC .....</b>	<b>136108</b>
<b>Parsnip S.à r.l. ....</b>	<b>136094</b>	<b>Société Luxembourgeoise Chanzy Par-</b>	
<b>PEF CEI Investment S.à r.l. ....</b>	<b>136123</b>	<b>doux S.à r.l. ....</b>	<b>136113</b>
<b>Polifontaine S.A. ....</b>	<b>136123</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'Investisse-</b>	
<b>Prébayon GP .....</b>	<b>136082</b>	<b>ments Fonciers Internationaux (SLIFI)</b>	
<b>Prima S.A. ....</b>	<b>136125</b>	<b>S.A. ....</b>	<b>136108</b>
<b>Private Equity Selection International (PE-</b>		<b>Sohmisa Investments S.à r.l. ....</b>	<b>136094</b>
<b>SI) 1 S.A. ....</b>	<b>136093</b>	<b>Stolidum S.à r.l. ....</b>	<b>136108</b>
<b>Prontophot Belgium S.A. - succursale de</b>		<b>Stonehage Corporate Services Luxem-</b>	
<b>Luxembourg .....</b>	<b>136112</b>	<b>bourg S.A. ....</b>	<b>136108</b>
<b>Propoze .....</b>	<b>136123</b>	<b>Surveico S.A. ....</b>	<b>136116</b>
<b>Puro Group S.A. ....</b>	<b>136094</b>	<b>Taurus Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>136113</b>
<b>Puro Group S.A. ....</b>	<b>136094</b>	<b>Tdinvest S.A., SPF .....</b>	<b>136119</b>
<b>Quad II Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>136117</b>	<b>Tempura S.A. ....</b>	<b>136116</b>
<b>Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l.</b>		<b>Tempura S.A. ....</b>	<b>136116</b>
<b>.....</b>	<b>136117</b>	<b>Tethys Investment S.à r.l. ....</b>	<b>136113</b>
<b>Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l.</b>		<b>TFI-Hines Brazil Income Real Estate Fund</b>	
<b>.....</b>	<b>136117</b>	<b>Ltd. S.C.S. ....</b>	<b>136119</b>
<b>Reig Capital Group S.à r.l. ....</b>	<b>136117</b>	<b>The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ..</b>	<b>136118</b>
<b>Restcon SA .....</b>	<b>136115</b>	<b>The Stralem Fund .....</b>	<b>136119</b>
<b>Retouches Rapides Sarl .....</b>	<b>136106</b>	<b>T.L. MINERAL Ltd .....</b>	<b>136109</b>
<b>Rivoli 144 Financing S.à r.l. ....</b>	<b>136120</b>	<b>Trilogy S.à r.l. ....</b>	<b>136118</b>
<b>Rocazur S.à r.l. ....</b>	<b>136106</b>	<b>Trinistar Investments Lux S.à r.l. ....</b>	<b>136115</b>
<b>Rocazur S.à r.l. ....</b>	<b>136115</b>	<b>Triumph International S.à r.l. ....</b>	<b>136122</b>
<b>Royalty Participations S.A. ....</b>	<b>136116</b>	<b>UCB S.C.A. ....</b>	<b>136122</b>
<b>Saint Amand GP .....</b>	<b>136095</b>	<b>Uplace .....</b>	<b>136118</b>
<b>SGI Consulting S.A. ....</b>	<b>136111</b>		

## Prébayon GP, Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 180.545.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Zebrak Ltd., une société constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1778972 (la «Partie comparante») représentée par Maître Belinda HENIG, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 29 août (le «Mandataire»),

laquelle procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «Prébayon GP».

#### **3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'actionnaire gérant commandité de Prébayon SCSp, une société en commandite spéciale («SCSp») et, en cette qualité, la Société peut gérer la SCSp et ses actifs et décider des objectifs, de l'organisation et de la gestion et des affaires de la SCSp, conformément à la Loi et le contrat social de la SCSp.

3.2 La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi sur le territoire de la commune de Esch-sur-Alzette.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II - Capital social, Actions et Transfert d'actions

#### **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux stipulations de l'Article 22.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8. Art. 8. Libération des actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9. Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux stipulations de l'Article 22.11 peut décider de distribuer la prime d'émission.

**10. Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11. Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**12. Art. 12. Transfert des actions.**

12.1 Les actions sont transmissibles sauf à des personnes des Etats-Unis. Pour les besoins de ces Statuts, une Personne des Etats-Unis inclut, mais ne se limite pas à une personne qui est un citoyen ou un ressortissant des Etats-Unis ou une personne organisée ou constituée en vertu des lois des Etats-Unis.

12.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi.

### Chapitre III - Administration

**13. Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (Administrateur Unique) qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 Les administrateurs pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateurs restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**15. Art. 15. Délégation et Mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**16. Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts et toute loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**17. Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration doit élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert l'unanimité.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions circulaires seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions circulaires.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs.**

18.1 Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

18.2 Leur responsabilité se détermine en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi.

**Chapitre IV - Surveillance****19. Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur.**

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou si cela est exigé par la loi par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où les commissaires

aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Les commissaires sont rééligibles. Les commissaires sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

19.4 Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Leur rémunération et la durée de leur mandat sont prévues dans un contrat de services. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment avec motif par une résolution des actionnaires.

## Chapitre V - Assemblées générales

### 20. Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

21. Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

### 22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou un Administrateur Unique ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI - Exercice social et Comptes annuels

**23. Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**24. Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Esch-sur-Alzette, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à dix heures trente. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant au(s) réviseurs d'entreprises agréés) qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

**25. Art. 25. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividende.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux stipulations de l'Article 22.11.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

## Chapitre VII - Liquidation et Dissolution

**26. Art. 26. Liquidation.**

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

**27. Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

## Chapitre VIII - Loi applicable

**28. Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions	Montant souscrit
Zebrak Ltd. . . . .	310	31,000 EUR
Total . . . . .	310	31,000 EUR

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en trente et un mille, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le troisième mercredi de juin 2014, à dix heures trente.

*Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 31 décembre 2013:

1. Eric Fort, Avocat à la Cour, né le 15 août 1963 à Sankt Vith, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme à L-2082 Luxembourg; et

2. Max Welbes, Avocat à la Cour, né le 27 septembre 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3. Summit Trust International S.A., une société existante selon les lois de Suisse, ayant son siège social au Place des Eaux-Vives 6 au Genève, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le n° référence 09675/1999 et le n° fédérale CH-660-1723999-2, ayant désignée Kim Morgan, Senior Trust Officer, née le 11 juin 1975 à Carmarthen, Pays de Galles, avec adresse professionnelle à Place des Eaux-Vives 6 au Genève en qualité de représentant permanent et présidente.

*Deuxième résolution:*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2013.

1. ERNST & YOUNG, une société anonyme existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 47771.

*Troisième résolution:*

Le siège social est fixé au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeures, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

**It follows the English translation of the text which does not prevail:**

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Zebrak Ltd., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, registered with Registrar of Corporate Affairs under number 1778972 (the "Appearing Party"), duly represented by Belinda HENIG, Avocat à la Cour, as its proxy pursuant to a power of attorney dated 29<sup>th</sup> August 2013 (the "Proxyholder"),

the said power of attorney, after having been signed in verbatim by the Proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a public limited liability company ("société anonyme") with the following articles of association:

## ARTICLES OF INCORPORATION

### Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office

**1 Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2 Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "Prébayon GP".

#### **3 Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is to act as general partner (actionnaire gérant commandité) of Prébayon SLP (the "SLP"), a special limited partnership (société en commandite spéciale), and, in that capacity, the Company may administer and manage the SLP and its assets and decide on the objectives, the organisation and the management and the business of the SLP in compliance with the Luxembourg Law and the social contract of the SLP.

3.2 The Company may carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transaction, take any measure to safeguard its rights and make any transaction whatsoever which is directly or indirectly connected with its corporate object or which promotes its development.

**4 Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **5 Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established on the territory of the commune of Esch-sur-Alzette.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined hereafter) or the Board of Directors (as defined hereafter), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as required by the applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Chapter II - Share capital, Shares and Transfer of shares

#### **6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by (310) shares each with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) (fully paid up).

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting in accordance with Article 22.12.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 22.11 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7. Art. 7. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**8. Art. 8. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**9. Art. 9. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 22.11.

#### **10. Art. 10. Shareholders' rights.**

10.1 All shares have equal economic and voting rights.

10.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 25.

10.3 Each share entitles its holder to a preferential subscription right as provided for by the Law.

**11. Art. 11. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **12. Art. 12. Transfer of shares.**

12.1 The shares are freely transferable except to US Persons. For the purposes of these Articles, a US Person includes, but is not limited to, a person that is a citizen or a resident of the United States of America or is organised or incorporated under the laws of the United States of America.

12.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of article 42 of the Law.

### **Chapter III - Management**

#### **13. Art. 13. Board of directors.**

13.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the "Board of Directors"), who are appointed for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

13.2 The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as director of the Company.

13.3 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

13.4 The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

13.5 In case of vacancy of the office of one or more director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

#### **14. Art. 14. Powers of the sole director or the board of directors.**

14.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

14.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

#### **15. Art. 15. Delegation and Agent - Daily management.**

15.1 The Sole Director or the Board of Directors or any two directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a "Daily Manager") and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

#### **16. Art. 16. Representation of the company.**

16.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (ii) the joint signature of any two directors, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated.

16.2 If one of the directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-a-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as director of the Company may be validly represented vis-a-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

16.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

#### **17. Art. 17. Meeting of the board of directors.**

17.1 The Board of Directors will elect a chairman/chairwoman from among its members. If the chairman/chairwoman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting. The chairman/chairwoman shall have no casting vote.

17.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a director or a shareholder of the Company.

17.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman/chairwoman or by any two (2) directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

17.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency,

in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

17.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

17.6 A director may be represented at the Board of Directors by another director, and a director may represent several directors.

17.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Directors shall require unanimity.

17.8 One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

17.9 A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the circular resolutions will be the date of the last signature of a director on a copy of the circular resolutions.

17.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

17.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any director or by any person nominated by any director.

#### **18. Art. 18. Liability of the directors.**

18.1 The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

18.2 Their responsibility is determined by virtue of the provisions in article 59 of the Law.

### **Chapter IV - Audit**

#### **19. Art. 19. Auditor.**

19.1 The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) or if required by law by one or more certified independent auditor(s).

19.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

19.3 The statutory auditor(s) is / are re-eligible. The statutory auditor(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

19.4 The certified independent auditors are appointed by the general meeting of shareholders. Their remuneration and the term of their office are provided for in a services agreement. The certified independent auditor(s) is/are re-eligible. The certified independent auditor(s) may be dismissed at any time, with cause, by a resolution of the shareholders.

### **Chapter V - Shareholders' meetings**

#### **20. Art. 20. Single shareholder or shareholders.**

20.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

**21. Art. 21. Powers of the shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

#### **22. Art. 22. Meeting of the shareholders.**

22.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or a Sole Director or by the statutory auditor(s).

22.2 The Board of Directors or Sole Director shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

22.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

22.4 Notification letters for each shareholders' meeting shall mention the agenda of the meeting.

22.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

22.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

22.7 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

22.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

22.9 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

22.10 Each share entitles its holder to one vote.

22.11 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

22.12 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priority indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

22.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter VI - Accounting year and Annual accounts

**23. Art. 23. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

### **24. Art. 24. Annual accounts and Annual general meeting of shareholders.**

24.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Esch-sur-Alzette, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 10:30 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

24.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

24.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

### **25. Art. 25. Allocation of profits and Interim dividends.**

25.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

25.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 22.11.

25.4 The Sole Director or the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year in accordance with the provisions of the Law.

## Chapter VII - Liquidation and Dissolution

### 26. Art. 26. Liquidation.

26.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

26.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

26.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 25.3.

**27. Art. 27. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Chapter VIII - Applicable law

**28. Art. 28.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares	Subscribed capital
ZebraK Ltd. . . . .	310	31,000 EUR
Total . . . . .	310	31,000 EUR

All these shares have been fully paid up by a contribution of thirty one thousand Euros, so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

### *Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law for the incorporation of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders will be held on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 10:30 a.m..

### *Extraordinary general meeting*

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

#### *First resolution:*

Each of the following is appointed as a director of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2013:

1. Eric Fort, Avocat à la Cour, born on 15 August 1963 in Sankt Vith, Belgium, having his professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg; and

2. Max Welbes, Avocat à la Cour, born on 27 September in Luxembourg, having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

3. Summit Trust International S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Place des Eaux-Vives 6 in Geneva, registered with the Registre du Commerce de Genève under number reference number 09675/1999 and federal number CH-660-1723999-2, having designated Kim Morgan, Senior Trust Officer, born on 11 June 1975 in Carmarthes, Wales, having her professional address at Place Eaux des Vives 6 in Geneva as its permanent representative, as chairwoman.

#### *Second resolution:*

The following is appointed as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 2013:

1. ERNST & YOUNG, a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47 771.

*Third resolution:*

The registered office of the Company is at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

*Notarial deed*

The undersigned notary who understands and speaks English, states

herewith that on request of the Appearing Party the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by the surname, Christian name, civil status and residences, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43682.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139247/608.

(130169795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013139249/11.

(130169716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**M&G International S.à r.l., Mossi & Ghisolfi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.104.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Il résulte d'un acte reçu en date du 30 septembre 2013 par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en cours de publication, portant sur l'augmentation de capital par apport en nature, de la société anonyme de droit luxembourgeois M&G CHEMICALS, ayant son siège social au 37/a, Avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, à la section B, sous le n° 174.890,

que les actions nouvellement émises, assorties d'une prime d'émission, dans le cadre de ladite augmentation de capital par apport en nature, de la société prénommée M&G CHEMICALS, ont été intégralement souscrites et libérées par l'actionnaire unique M&G Finanziaria S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à I-15057 Tortona (AL), Strada Ribrocca No. 11, immatriculée auprès du registre des sociétés (Registro delle Imprese) d'Alessandria sous le n° 02098590066, enregistrée au REA (Registro Economico Amministrativo) sous le n° AL-226366, moyennant l'apport en nature des 85.104 (quatre-vingt-cinq mille cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, qu'elle détenait dans le capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.à r.l. en abrégé M&G INTERNATIONAL S.à r.l..

Suite à cet apport, le capital social de la Société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.à r.l. en abrégé M&G INTERNATIONAL S.à r.l., est détenu comme suit:

- M&G CHEMICALS, société anonyme, . . . . . 85.104 (représentant l'intégralité (100%) du capital social de la Société) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139209/29.

(130169705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Parsnip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARSNIP S.à r.l.

P-S GUILLET / D. FENOUIL

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013139253/12.

(130169484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Puro Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.975.

Ces comptes annulent et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2010, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 3 octobre 2013 sous la référence L130169071

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139252/11.

(130169797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Puro Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.975.

Ces comptes annulent et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2011, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 3 octobre 2013 sous la référence L130169070

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139251/11.

(130169796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Sohmisa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.798.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 1<sup>er</sup> Octobre 2013 que:

- M. Dennis BOSJE et M. Sinan SAR ont été révoqués de leur poste de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2013;

Et

- M. Benjamin HARTMEIER, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), et M. Rachid OUAICH, né le 4 janvier 1977 à Liège (Belgique), ayant tous deux leur adresse professionnelle à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-

Duché de Luxembourg), ont été nommés gérants de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2013 et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 1<sup>er</sup> Octobre 2013 par les gérants suivants:

- M. Benjamin HARTMEIER, gérant; et

- M. Rachid OUAICH, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139302/20.

(130169382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

### **Saint Amand GP, Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 180.546.

### **STATUTS**

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu,

Flatters Ltd., une société constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1778858 (la «Partie comparante») représentée par Maître Belinda HENIG, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 29 août 2013 (le «Mandataire»),

laquelle procuration signée «ne varietur» par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «Saint Amand GP».

#### **3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'actionnaire gérant commandité de Saint Amand SCSp, une société en commandite spéciale («SCSp») et, en cette qualité, la Société peut gérer la SCSp et ses actifs et décider des objectifs, de l'organisation et de la gestion et des affaires de la SCSp, conformément à la Loi et le contrat social de la SCSp.

3.2 La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi sur le territoire de la commune de Esch-sur-Alzette.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Chapitre II - Capital social, Actions et Transfert d'actions**

#### **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des

actionnaires prise conformément aux stipulations de l'Article 22.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8. Art. 8. Libération des actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9. Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux stipulations de l'Article 22.11 peut décider de distribuer la prime d'émission.

**10. Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11. Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**12. Art. 12. Transfert des actions.**

12.1 Les actions sont transmissibles sauf à des personnes des Etats-Unis. Pour les besoins de ces Statuts, une Personne des Etats-Unis inclut, mais ne se limite pas à une personne qui est un citoyen ou un ressortissant des Etats-Unis ou une personne organisée ou constituée en vertu des lois des Etats-Unis.

12.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi.

### Chapitre III - Administration

**13. Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 Les administrateurs pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateurs restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**15. Art. 15. Délégation et Mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les respon-

sabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

#### **16. Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts et toute loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **17. Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration doit élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert l'unanimité.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions circulaires seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions circulaires.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

#### **18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs.**

18.1 Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

18.2 Leur responsabilité se détermine en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi.

## Chapitre IV - Surveillance

### 19. Art. 19. Commissaire aux comptes - Reviseur.

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou si cela est exigé par la loi par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Les commissaires sont rééligibles. Les commissaires sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

19.4 Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Leur rémunération et la durée de leur mandat sont prévues dans un contrat de services. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment avec motif par une résolution des actionnaires.

## Chapitre V - Assemblées générales

### 20. Art. 20. Actionnaire unique ou Actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**21. Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

### 22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou un Administrateur Unique ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI - Exercice social et Comptes annuels

**23. Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 24. Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Esch-sur-Alzette, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à dix heures. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant au(s) réviseurs d'entreprises agréés) qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

### 25. Art. 25. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividende.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux stipulations de l'Article 22.11.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

## Chapitre VII - Liquidation et Dissolution

### 26. Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

**27. Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

## Chapitre VIII - Loi applicable

**28. Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions	Montant souscrit
Flatters Ltd. . . . .	310	31,000 EUR
Total . . . . .	310	31,000 EUR

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en trente et un mille, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

136100

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le troisième mercredi de juin 2014, à dix heures.

*Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 31 décembre 2013:

1. Eric Fort, Avocat à la Cour, né le 15 août 1963 à Sankt Vith, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme à L-2082 Luxembourg;

2. Max Welbes, Avocat à la Cour, né le 27 septembre 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3. Summit Trust International S.A., une société existante selon les lois de Suisse, ayant son siège social au Place des Eaux-Vives 6 au Genève, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le n° référence 09675/1999 et le n° fédérale CH-660-1723999-2, ayant désignée Kim Morgan, Senior Trust Officer, née le 11 juin 1975 à Carmarthen, Pays de Galles, avec adresse professionnelle à Place des Eaux-Vives 6 au Genève en qualité de représentant permanent et présidente.

*Deuxième résolution:*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2013.

1. ERNST & YOUNG, une société anonyme existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 47 771.

*Troisième résolution:*

Le siège social est fixée au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeures, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

**It follows the English translation of the text which does not prevail:**

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Flatters Ltd., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, registered with Registrar of Corporate Affairs under number 1778858 (the "Appearing Party"), duly represented by Belinda HENIG, Avocat à la Cour, as its proxy pursuant to a power of attorney dated 29<sup>th</sup> August 2013 (the "Proxyholder"),

the said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a public limited liability company ("société anonyme") with the following articles of association:

## ARTICLES OF INCORPORATION

### Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office

**1. Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2. Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "Saint Amand GP".

#### **3. Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is to act as general partner (actionnaire gérant commandité) of Saint Amand SLP (the "SLP"), a special limited partnership (société en commandite spéciale), and, in that capacity, the Company may administer and manage the SLP and its assets and decide on the objectives, the organisation and the management and the business of the SLP in compliance with the Luxembourg Law and the social contract of the SLP.

3.2 The Company may carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transaction, take any measure to safeguard its rights and make any transaction whatsoever which is directly or indirectly connected with its corporate object or which promotes its development.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **5. Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established on the territory of the commune of Esch-sur-Alzette.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined hereafter) or the Board of Directors (as defined hereafter), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as required by the applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Chapter II - Share capital, Shares and Transfer of shares

#### **6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by (310) shares each with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) (fully paid up).

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting in accordance with Article 22.12.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 22.11 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7. Art. 7. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**8. Art. 8. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**9. Art. 9. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 22.11.

#### **10. Art. 10. Shareholders' rights.**

10.1 All shares have equal economic and voting rights.

10.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 25.

10.3 Each share entitles its holder to a preferential subscription right as provided for by the Law.

**11. Art. 11. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**12. Art. 12. Transfer of shares.**

12.1 The shares are freely transferable except to US Persons. For the purposes of these Articles, a US Person includes, but is not limited to, a person that is a citizen or a resident of the United States of America or is organised or incorporated under the laws of the United States of America.

12.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of article 42 of the Law.

**Chapter III - Management****13. Art. 13. Board of directors.**

13.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the "Board of Directors"), who are appointed for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

13.2 The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as director of the Company.

13.3 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

13.4 The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

13.5 In case of vacancy of the office of one or more director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

**14. Art. 14. Powers of the sole director or the board of directors.**

14.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

14.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

**15. Art. 15. Delegation and Agent - Daily management.**

15.1 The Sole Director or the Board of Directors or any two directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a "Daily Manager") and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

**16. Art. 16. Representation of the company.**

16.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (ii) the joint signature of any two directors, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated.

16.2 If one of the directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-a-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as director of the Company may be validly represented vis-a-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

16.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

**17. Art. 17. Meeting of the board of directors.**

17.1 The Board of Directors will elect a chairman/chairwoman from among its members. If the chairman/chairwoman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting. The chairman/chairwoman shall have no casting vote.

17.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a director or a shareholder of the Company.

17.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman/chairwoman or by any two (2) directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

17.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

17.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

17.6 A director may be represented at the Board of Directors by another director, and a director may represent several directors.

17.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Directors shall require unanimity.

17.8 One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

17.9 A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the circular resolutions will be the date of the last signature of a director on a copy of the circular resolutions.

17.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

17.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any director or by any person nominated by any director.

#### **18. Art. 18. Liability of the directors.**

18.1 The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

18.2 Their responsibility is determined by virtue of the provisions in article 59 of the Law.

### **Chapter IV - Audit**

#### **19. Art. 19. Auditor.**

19.1 The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) or if required by law by one or more certified independent auditor(s).

19.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

19.3 The statutory auditor(s) is / are re-eligible. The statutory auditor(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

19.4 The certified independent auditors are appointed by the general meeting of shareholders. Their remuneration and the term of their office are provided for in a services agreement. The certified independent auditor(s) is/are re-eligible. The certified independent auditor(s) may be dismissed at any time, with cause, by a resolution of the shareholders.

### **Chapter V - Shareholders' meetings**

#### **20. Art. 20. Single shareholder or Shareholders.**

20.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

**21. Art. 21. Powers of the shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

#### **22. Art. 22. Meeting of the shareholders.**

22.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or a Sole Director or by the statutory auditor(s).

22.2 The Board of Directors or Sole Director shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

22.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

22.4 Notification letters for each shareholders' meeting shall mention the agenda of the meeting.

22.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

22.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

22.7 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

22.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

22.9 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

22.10 Each share entitles its holder to one vote.

22.11 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

22.12 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priority indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

22.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter VI - Accounting year and Annual accounts

**23. Art. 23. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

### **24. Art. 24. Annual accounts and Annual general meeting of shareholders.**

24.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Esch-sur-Alzette, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 10:00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

24.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

24.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

### **25. Art. 25. Allocation of profits and Interim dividends**

25.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

25.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 22.11.

25.4 The Sole Director or the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year in accordance with the provisions of the Law.

### Chapter VII - Liquidation and Dissolution

#### 26. Art. 26. Liquidation.

26.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

26.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

26.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 25.3.

**27. Art. 27. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

### Chapter VIII - Applicable law

**28. Art. 28.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares	Subscribed capital
Flatters Ltd. . . . .	310	31,000 EUR
Total . . . . .	310	31,000 EUR

All these shares have been fully paid up by a contribution of thirty one thousand Euros, so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

#### *Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law for the incorporation of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders will be held on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 10:00 a.m..

#### *Extraordinary general meeting*

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

#### *First resolution:*

Each of the following is appointed as a director of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2013:

1. Eric Fort, Avocat à la Cour, born on 15 August 1963 in Sankt Vith, Belgium, having his professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

2. Max Welbes, Avocat à la Cour, born on 27 September 1973 in Luxembourg, having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

3. Summit Trust International S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Place des Eaux-Vives 6 in Geneva, registered with the Registre du Commerce de Genève under reference number 09675/1999 and federal number CH-660-1723999-2, having designated Kim Morgan, Senior Trust Officer, born on 11

June 1975 in Carmarthen, Wales, having her professional address at Place Eaux des Vives 6 in Geneva as its permanent representative, as chairwoman.

*Second resolution:*

The following is appointed as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 2013:

1. ERNST & YOUNG, a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47 771.

*Third resolution:*

The registered office of the Company is at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

*Notarial deed*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by the surname, Christian name, civil status and residences, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43683. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139292/606.

(130169836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Rocazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 122.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013139287/11.

(130169546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Retouches Rapides Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 58.117.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139284/10.

(130169588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Palladium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.762.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 4 octobre 2013*

1. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Palladium International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013139237/21.

(130169713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Medinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.727.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139200/10.

(130169453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Mangrove III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.426.

—  
Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139196/10.

(130169805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Mat & Kam GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.616.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 23 septembre 2013*

Le gérant unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139199/12.

(130169365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.651.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est déroulée à Luxembourg le 25 septembre 2013.

[...]

## 5. Nomination des membres du conseil d'administration

Les actionnaires de la Société ont renouvelé les mandats des membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014, à savoir:

- M. Ian Crosby, administrateur et président du conseil
- M. Ari Tatos, administrateur
- M. Niall McCallum, administrateur
- M. Eric Osch, administrateur et délégué à la gestion journalière en tant qu'administrateur-délégué
- M. Peter Egan, administrateur et délégué à la gestion journalière en tant qu'administrateur-délégué adjoint.

[...]

Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires

Signatures

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2013140104/22.

(130170154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Société Luxembourgeoise d'Investissements Fonciers Internationaux (SLIFI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.357.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Société Luxembourgeoise d'Investissements Fonciers Internationaux (SLIFI) S.A.*

Référence de publication: 2013140100/10.

(130170473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Société Financière KC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.451.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013140099/11.

(130170428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.118.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140102/10.

(130170791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**T.L. MINERAL Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 155.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.L. MINERAL Ltd

Référence de publication: 2013140140/10.

(130170021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.699.775,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 105.982.

Par résolutions prises en date du 18 septembre 2013, les associés ont pris la décision d'accepter la démission d'Anthony Gardner, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140096/13.

(130170124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**SHCO 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 149.528.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September

Before M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "SHCO 14 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 149.528, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, dated November 10, 2009, published in the Mémorial C number 2499 of December 23, 2009.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

3.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11. - Discharge is given to the manager.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/ Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "SHCO 14 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.528, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Francis Kessler, résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2499 du 23 décembre 2009.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l." prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée au gérant de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013140122/121.

(130170222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

#### **SGI Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 55.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 04 octobre 2013.

Laurent NILLES

Administrateur

Référence de publication: 2013140118/12.

(130170397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

#### **SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 7.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 04 octobre 2013.

Laurent NILLES

Administrateur

Référence de publication: 2013140120/12.

(130170364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Prontophot Belgium S.A. - succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.374.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège social de la société PRONTOPHOT BELGIUM S.A. - succursale de Luxembourg à compter du 20/09/2013 du:

58, Rue des Celtes

L-1318 Luxembourg

à

55, Val fleuri

L-1526 Luxembourg

Valery Hox

Gérant

Référence de publication: 2013140055/17.

(130170521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**SL Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.362.

—  
*Extrait des décisions prises par le Conseil de Gérance en date du 20 juin 2013*

En date du 20 juin 2013, le Conseil de Gérance a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gareth Groome en qualité de membre du Conseil de Gérance avec effet au 7 juin 2013.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SL Fund Management S. à r.l.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013140126/15.

(130170597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Sixty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.486.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140125/9.

(130170327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Simmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.054.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140124/10.

(130170095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Tethys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.201.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2013 que la société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 2 octobre 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 7 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et dont le processus d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg est en cours, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 2 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 7 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013140142/20.

(130170786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 73.871.

—  
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 04.10.2013.

Référence de publication: 2013140129/11.

(130170307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Taurus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.202.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company CALFATA HOLDINGS LIMITED, registered at the chamber of commerce of Nicosia, Cyprus under the number HE 194984, having its registered office at Diagorou 4, Kermia Building, 6th floor, Flat/Office 601, P.C. 1097, Nicosia, Cyprus,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Taurus Holdings S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 130.202, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on July 10, 2007, published in the Mémorial C number 1958 of September 12, 2007 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 800.-.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize.

Le treize septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société CALFATA HOLDINGS LIMITED, enregistrée auprès de la chambre de commerce de Nicosie, Chypre sous le numéro HE 194984, avec siège social à Diagorou 4, Kermia Building, 6<sup>th</sup> floor, Flat/Office 601, P.C. 1097 Nicosie, Chypre,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Taurus Holdings S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130.202, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1958 du 12 septembre 2007 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 800,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2013. Relation GRE/2013/3789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013140141/97.

(130170668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

#### **Trinistar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140147/10.

(130170465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

#### **Rocazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 122.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013140082/11.

(130170582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

#### **Restcon SA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.177.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 juillet 2013, que:

- A été révoqué en tant que Commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A. avec siège social au 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen.

- A été nommé Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014:

\* Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg-ville (Luxembourg), Licenciée en Administration des Affaires, demeurant au 2, rue J.F. Kennedy, L - 3502 Dudelange

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013140076/15.

(130170884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Royalty Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 septembre 2013*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013140083/18.

(130170492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Tempura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEMPURA S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2013140156/11.

(130170506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Surveico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 37.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 04 octobre 2013.

Laurent NILLES

Administrateur

Référence de publication: 2013140137/12.

(130170379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Tempura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEMPURA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013140154/11.

(130170504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.465.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 9 septembre 2013*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.
3. M. Anthony AUDIA, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 8 octobre 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140063/20.

(130170919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.465.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140062/11.

(130170905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Reig Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.782.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Reig Capital Group S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140064/11.

(130170837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Quad II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.709.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140059/10.

(130170629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 30 août 2013 que:

1. La démission de Monsieur Marc Daniel Chong Kan, en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 25 avril 2013.

2. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 25 avril 2013.

3. La démission de Monsieur Hugo Neumann, en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 2 juillet 2013.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Pierre Metzler,
- Monsieur John Rockett,
- Monsieur John Wilkinson;
- Monsieur Tony Kilduff,
- Madame Ann Blackmore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140159/22.

(130170376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Uplace, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.768.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 26 août 2013*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Luc VERELST, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jan VAN LANCKER, demeurant professionnellement au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la Société A3T S.A., de sa fonction de Commissaire au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire en remplacement du commissaire sortant la société Européenne de participations financières et industrielles (en abrégé Parfinindus S. à R.L.), ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013140177/23.

(130170156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Trilogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 34.426.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Pour compte de Trilogy Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013140171/12.

(130170621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**The Stralem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.180.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 octobre 2013*

- Réélection de Madame Andrea BAUMANN LUSTIG, résidant professionnellement au 645 Madison Avenue, New York, NY10022, USA, Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Adam S. ABELSON, résidant professionnellement au 645 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016. Le mandat de Monsieur André SCHMIT n'est pas renouvelé.

- Réélection de Deloitte Audit S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de trois ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié conforme et sincère

Pour THE STRALEM FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013140160/19.

(130170339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**TFI-Hines Brazil Income Real Estate Fund Ltd. S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 5.500,01.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.317.

—  
La société a décidé de procéder au transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Cette décision a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2013140158/13.

(130170277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Tdinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 177.213.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2013*

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 30.09.2013 de la société Tdinvest S.A. SPF il à été décidé:

Révocation de Madame Khatuna Koroglishvili, comme administrateur de catégorie B avec effet du 08.07.2013;

et nomination de Madame Kristine Vanaga-Mihailova, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, adresse professionnelle 6, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 08.07.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019;

Luxembourg, le 30.09.2013.

Référence de publication: 2013140153/15.

(130170605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Rivoli 144 Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.725.

In the year two thousand thirteen on the twenty-sixth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Rivoli 144 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.906 (hereinafter the Sole Shareholder),

duly represented by one of its managers, Mr Vincenzo ARNÒ, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New-York and Luxembourg, on September 23<sup>rd</sup> and 25<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Rivoli 144 Financing S. à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.725, (the Company) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 31<sup>st</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 of February 23<sup>rd</sup>, 2008. The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (the Liquidator).
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides in compliance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as Liquidator Mr Vincent BOUFFIOUX, private employee, born on May 1<sup>st</sup>, 1970 in Ottignies (Belgium), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Sole Shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Sole Shareholder.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their names, surnames and residence, all signed together with Us the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Rivoli 144 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.906 (l'Actionnaire Unique),

dûment représentée par une de ses gérants, Monsieur Vincenzo ARNÒ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York et Luxembourg les 23 et 25 septembre 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Rivoli 144 Financing S. à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.725 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 23 février 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (le Liquidateur).
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique désigne comme liquidateur Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mai 1970 à Ottignies (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation à l'Associé Unique, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de son actionnaire.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. ARNÒ et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2013. LAC/2013/44193. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140068/134.

(130170859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

#### **Triumph International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.955.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013140172/12.

(130170714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

#### **UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013140180/11.

(130170580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Propoze, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1937 Luxembourg, 29, rue Auguste Liesch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.447.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141478/10.

(130172736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 30 septembre 2013 que:

1. M. Mohamed Isarti, né le 28 mai 1978 à Beni Said (Maroc), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

2. M. Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 septembre 2013 par les gérants suivants:

- M. Mohamed Isarti, gérant;
- M. Benjamin Hartmeier, gérant;
- M. Rüdiger Schwarz, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013141455/21.

(130172621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Polifontaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 16.974.

L'an deux mille treize.

Le neuf septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLIFONTAINE S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 16.974

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1979, publié au Mémorial C numéro 2 94 du 14 décembre 1979

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1961 du 08 octobre 2009.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE MILLE (4.000) ACTIONS, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de SEPT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-ONZE EUROS ET VINGT-DEUX CENTS (718.891,22 €) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider

valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (EUR 481.108,78), pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-ONZE EUROS ET VINGT-DEUX CENTS (718.891,22 €) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000,-), par la création de 2.000 actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en numéraire de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (EUR 481.108,78);

2) Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire existant;

3) Modification afférente de l'article 4 des statuts

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (EUR 481.108,78), pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-ONZE EUROS ET VINGT-DEUX CENTS (718.891,22 €) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000,-), par la création de 2.000 actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en numéraire de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (EUR 481.108,78).

*Deuxième résolution*

*Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenu au présent acte:

Madame Dominique Foubert, avec adresse à Hulstbaan 26, 9112 Sint-Niklaas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant les deux mille (2.000) actions nouvellement émises.

Les deux mille (2.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (EUR 481.108,78) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article quatre (4) des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** "Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENTS MILLE EUROS (EUR 1.200.000,-), représenté par SIX MILLE (6.000) actions sans désignation de valeur nominale."

*Frais*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013141471/79.

(130172251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies 1.  
R.C.S. Luxembourg B 25.955.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 04.10.2013.  
Référence de publication: 2013141473/10.  
(130172220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**European CleanTech I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 154.925.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 septembre 2013*

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 9 septembre 2013 que:

- Monsieur Michel van Krimpen en tant que gérant de classe B, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 31 juillet 2013.
- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société avec date effective au 1<sup>er</sup> août 2013 pour durée indéterminé.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013141197/19.

(130172335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 164.187.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L -1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 164.187 incorporated by deed of the undersigned notary on October 18, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of December 7, 2011 number 2993 (the "Company").

The Company's by laws have been amended by deed of the undersigned notary on January 17, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of March 13, 2012 number 667.

The meeting is presided by Radia Taddrart, with professional residence at 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

who appointed as secretary Anastasia Tyliniski, with professional residence at 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Anastasia Tyliniski, with professional residence at 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the share capital from its amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), to an amount of sixteen thousand six hundred and sixty-eight euro (EUR 16,668), by issue of four thousand one hundred and sixty-eight (4,168) shares in registered form, without designation of a par value and with a share premium amounting to eleven euro (EUR 11) per new share.

2.- Decision to accept Mr Eric Lesieur as new shareholder of the Company.

3.- Subscription of 4,167 new shares by Mr Eric Lesieur and of 1 new share by Mr Alexandre Hamaide; and - Fully payment in cash.

4.- Change of article 5.1 of the statutes to be read as follows:

"The share capital is set at sixteen thousand six hundred and sixty-eight euro (EUR 16,668), represented by sixteen thousand six hundred and sixty-eight (16,668) shares in registered form, without designation of the par value, all subscribed and fully paid-up."

4.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 12,500 shares in registered form, all in registered form, and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First, Second and Third resolutions*

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of four thousand one hundred and sixty-eight euro (EUR 4,168) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), to an amount of sixteen thousand six hundred and sixty-eight euro (EUR 16,668), by issue of four thousand one hundred and sixty-eight (4,168) Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and with a share premium amounting to eleven euro (EUR 11) per new Shares.

*Subscription - Payment*

The general shareholders' meeting unanimously decides to accept Eric Lesieur as new shareholder of the Company and the hereunder subscription.

The total of the new Shares are then subscribed, by:

- Mr Eric Lesieur, born on 12 May 1972 in Chatenay-Malabry having his address at 72 avenue de Suffren, 75015 Paris, France, here represented by Radia Tadrart, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 20 September 2013 in Paris, which declares to subscribe for 4,167 newly issued shares and to pay up such shares and the share premium by contribution in cash amounting in aggregate to EUR 50,00; and

- Mr Alexandre Hamaide, having his address at 34 rue du Docteur Blanche, 75016 Paris, here represented by Radia Tadrart, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for 1 newly issued shares and to pay up such shares and the share premium by contribution in cash amounting in aggregate to EUR 12.

The subscription form after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the new Shares and the share premium have been fully paid-up in cash, so that the amount of fifty thousand and sixteen (EUR 50,016) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fourth resolution*

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5.1 of the statutes to be read as follows:

"The share capital is set at sixteen thousand six hundred and sixty-eight euro (EUR 16,668), represented by sixteen thousand six hundred and sixty-eight (16,668) shares in registered form, without designation of the par value, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée, EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L - 1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 164.187, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2993 du 7 décembre 2012 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 13 mars 2012 numéro 667.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Radia Taddart, demeurant professionnellement à 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Anastasia Tyliniski, demeurant professionnellement à 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Anastasia Tyliniski, demeurant professionnellement à 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), au montant de seize mille six cent soixante-huit euros (EUR 16.668), par l'émission de quatre mille cent soixante-huit (4.168) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de onze euros (EUR 11) par part sociale, intégralement libérées;

2.- Décision d'accepter Mr. Eric Lesieur comme nouvel associé de la Société; - Souscription des 4.167 nouvelles parts sociales par Mr. Eric Lesieur et une part sociale par Mr Alexandre Hamaide; et - Libération intégrale en espèces.

3.- Modification de l'article 5.1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à seize mille six cent soixante-huit euros (EUR 16.668), représenté par seize mille six cent soixante-huit (16.668) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

4.- Divers

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 12.500 parts sociales, sous forme nominative, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et Deuxième résolutions*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante-huit euros (EUR 4.168) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), au montant de seize mille six cent soixante-huit euros (EUR 16.668), par l'émission de

quatre mille cent soixante-huit (4.168) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de onze euros (EUR 11) par part sociale, intégralement libérées.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter Mr. Eric Lesieur comme nouvel associé de la Société et la souscription ci-après.

Toutes les nouvelles parts sociales sont souscrites à l'instant par:

- Mr. Eric Lesieur, né le 12 mai 1972 à Chatenay-Malabry, ayant son adresse au 72 avenue de Suffren, 75015 Paris, France, ici représentée par Radia Taddrart Taddrart en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 septembre 2013 à Paris qui déclare souscrire à 4.167 nouvelles parts sociales et les libérer ainsi que la prime d'émission par un apport en espèces total s'élevant à EUR 50.004; et

- Mr. Alexandre Hamaide, ayant son adresse au 34 rue du Docteur Blanche, 75016 Paris, ici représentée par Radia Taddrart Taddrart en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire à 1 nouvelles part sociale et la libérer ainsi que la prime d'émission par un apport en espèces total s'élevant à EUR 12.

La déclaration de souscription avec avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les parts sociales et la prime d'émission sont intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille seize euros (EUR 50.016) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à seize mille six cent soixante-huit euros (EUR 16.668), représenté par seize mille six cent soixante-huit (16.668) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anastasia Tylnski, Radia Taddrart, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 octobre 2013. LAC / 2013 / 44521. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141208/182.

(130172571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.